



**KPMG Entreprises
Limousin Vienne**
Résidence Sylvestre
34, rue Ferdinand Buisson
87038 Limoges Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

Office International de l'Eau

Rapport article L. 225-237 du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007
Office International de l'Eau
21 rue de Madrid - 75008 Paris
Ce rapport contient 5 pages

Office International de l'Eau

Siège social : 21 rue de Madrid - 75008 Paris

Rapport article L. 225-237 du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-237 du nouveau code de commerce, nous portons à votre connaissance les investigations auxquelles nous avons procédé concernant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous avons effectué les contrôles que nous avons considérés comme nécessaires, eu égard aux normes professionnelles actualisées applicables en France.

Nous avons eu recours aux techniques de contrôle indiciaire et des sondages :

- sur les procédures administratives et comptables,
- sur les comptes de bilan,
- sur les comptes de résultat.

Tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels appellent actuellement de notre part les observations suivantes :

1 Remarques liminaires

Les méthodes de travail et d'enregistrement des écritures pour cet exercice sont satisfaisantes et conformes aux règles et principes de base régissant la tenue la comptabilité avec les adaptations liées à la nature associative de l'OIE.

Nous avons procédé, comme l'année dernière, à la justification de nos appréciations dans notre rapport général.

2 Observations sur les comptes

2.1 D.C.I.

2.1.1 Clients

Il subsiste quelques créances avec des délais d'encaissement longs (environ 70 k€). Le risque global reste limité et elles ont été totalement provisionnées pour l'essentiel.

Par ailleurs, des provisions complémentaires ont été constatées sur des contrats en cours, à hauteur de 95 k€.

2.1.2 Litige

Il subsiste le litige URSSAF qui reste provisionné à hauteur de 96 k€ en prenant en compte les risques jusqu'en 2007 sous forme d'estimations.

Le litige lié au dénouement du projet « Pologne » reste provisionné pour un montant global de 43 k€.

2.1.3 Provisions

La provision pour indemnités de départ en retraite a été actualisée sur cet exercice. Elle atteint un montant de 71 k€ charges incluses.

Des provisions pour risques ont été constatées par prudence sur les contrats à long terme, correspondant aux produits financiers à reverser sur les projets Européens et aux risques de non encaissement à hauteur d'un montant global de 270 k€.

2.2 D.D.D.

2.2.1 Provisions pour risques et charges

La provision BNDE pour renouvellement de matériel figure en fonds associatifs et est désormais totalement amortie en fonction des investissements réalisés. Elle sera soldée l'exercice suivant.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été actualisée sur cet exercice. Elle atteint un montant de 64 k€ charges incluses.

2.2.2 *Stocks*

Il est à rappeler que comme antérieurement le fonds documentaire de la D.D.D. n'est pas valorisé.

2.3 C.N.F.M.E.

2.3.1 *Taxe d'apprentissage*

La collecte effectuée sur l'exercice atteint un montant global de plus de 114 k€ qui figure naturellement au passif du bilan au poste subventions et qui s'amortit parallèlement aux amortissements constatés pour les investissements correspondants effectués.

2.3.2 *Provisions*

La provision pour indemnités de départ en retraite a été actualisée sur cet exercice. Elle atteint un montant de 184 k€ charges incluses.

2.4 D.G.

2.4.1 *Produits*

Comme les exercices précédents les cotisations non encaissées à la date d'arrêté des comptes ont été provisionnées pour dépréciation. La provision a atteint 29 k€ en fin d'exercice. Les cotisations des membres datant de plus de 3 ans non encaissées sont enregistrées en pertes. Sur l'exercice, il y a ainsi un montant global de 15 k€ de pertes enregistrées cependant compensées par une reprise de provision de même montant. Rappelons que les statuts prévoient que pour rester membre de l'Association, il faut être à jour de sa cotisation.

2.4.2 *Provisions*

La provision pour indemnités de départ en retraite a été actualisée sur cet exercice. Elle atteint un montant de 22 k€ charges incluses.

2.5 Remarque générale

2.5.1 *Conventions*

Les conventions, y compris la part constatée en encours, ont été enregistrées avec une démarche de prudence, notamment en tenant compte des quote-parts facturées et encaissées ou qui avaient un bon degré de certitude.

2.5.2 Trésorerie

La situation financière peut actuellement être considérée comme satisfaisante. Les frais financiers sont stables et tiennent compte des coûts de l'affacturage et des possibilités d'emprunt.

*

* *

Nos vérifications et nos sondages, consignés dans notre dossier de travail, nous ont amenés à formuler des remarques dont vos services ont tenu compte pour la production des états financiers. Tels qu'ils sont présentés, ils n'appellent plus de notre part d'autres observations ayant une influence substantielle sur leur régularité et leur sincérité.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L 225-237, d'informer du contenu de cette lettre le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion et d'en faire mention au procès-verbal des délibérations.

Limoges, le 23 mai 2008

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Henri Limouzineau
Associé